

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Point n° 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Avenants aux Conventions de financement des travaux de restructuration des Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Julie Siegfried et Cousin de Méricourt par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France actualisant les calendriers des travaux des deux EHPAD

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-39 et suivants et L.312-6;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la convention PAI 2021 d'aide au financement d'aide au financement du projet de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried signée le 19 octobre 2022 ;

Vu la convention PAI 2022 d'aide au financement d'aide au financement du projet de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried signée le 30 novembre 2023 ;

Vu la convention PAI 2022 d'aide au financement du projet de démolition/reconstruction de l'EHPAD Cousin de Méricourt délibérée le 19 octobre 2023 ;

Vu les délibérations du conseil d'administration n° 2 du 19 octobre 2022 et n° 9 du 19 octobre 2023 ;

Vu le mémoire présenté par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif aux avenants aux conventions de financement des travaux de restructuration des Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Julie Siegfried et Cousin de Méricourt par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France actualisant les calendriers des travaux des deux EHPAD;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer les avenants aux conventions PAI 2021 et PAI 2022 d'aide au financement du projet de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried.

Article 2

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer l'avenant de la convention PAI 2022 d'aide au financement du projet de démolition/reconstruction de l'EHPAD Cousin de Méricourt.

Article 3


Les subventions d'investissement seront imputées sur le budget annexe des EHPAD du CASVP.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

La Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE